



# PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol

### COMMUNE DE PORTE-DE-BENAUGE

Une enquête publique est prescrite sur le territoire de la commune de PORTE-DE-BENAUGE **du lundi 21 novembre 2022 au mardi 20 décembre 2022 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol dans cette commune.

Le projet de centrale solaire photovoltaïque se situe en totalité sur la commune de Porte-de-Benaugue à environ 2 km au nord-est du bourg de Cantois, sur une ancienne carrière d'argile. Le projet occupe une surface d'environ 22,7 ha clôturée en deux ensembles distincts, pour une puissance installée d'environ 20,02 MWc et une production estimée à 24122 Mwh/an.

Le responsable du projet photovoltaïque est la société ARKOLIA INVEST 85, 16 Rue des Vergers ZA du Bosc 34130 MUDAISON. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage, Monsieur Quentin BONNEAUD, Chef de projets, à l'adresse mail : [qbonneaud@arkolia-energies.com](mailto:qbonneaud@arkolia-energies.com) ou par téléphone au n° 07.86.93.38.19.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant le dossier de permis de construire, avec une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire ainsi que les divers avis émis sur ce projet, à la mairie de PORTE-DE-BENAUGE, située 844 Le Bourg Sud-Arbis 33760 PORTE-DE-BENAUGE, où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr), en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde. Les observations pourront aussi être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie concernée, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le bâtiment dédié à l'accueil du public (DDTM) à la cité administrative - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Le commissaire enquêteur, Madame Virginie BELLARD-SENS, consultante en environnement, se tiendra à la disposition du public à la mairie de PORTE-DE-BENAUGE pour recevoir les observations, les :

- lundi 21 novembre, 9h-12h
- vendredi 2 décembre, 14h30-17h30
- jeudi 8 décembre, 9h30-12h30
- mardi 20 décembre, 16h-19h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de PORTE-DE-BENAUGE, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet des services de l'État de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>.

*La Préfète de la Gironde, est compétente pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la société ARKOLIA INVEST 85.*